

## Kosmos Energy : concernant l'exploration d'hydrocarbures au large du Sahara occidental

**K**osmos Energy a conclu un accord pétrolier concernant une zone au large des côtes du Sahara occidental dénommée « Cap Boujdour » avec nos partenaires de l'ONHYM (Office National des Hydrocarbures et des Mines), une agence gouvernementale du Royaume du Maroc et de Capricorne Exploration & Development Company Limited, filiale en propriété exclusive de Cairn Energy plc (« Cairn ») [LSE : CNE].

Le 19 décembre 2013, l'ONHYM et Kosmos Energy ont signé une **Déclaration commune de principes**. Celle-ci énonce nos engagements communs concernant nos activités d'exploration et les principes clés en vertu desquels tout développement d'hydrocarbures devra être poursuivi en cas de découverte de gisements rentables, et précise, entre autres choses, qu'un tel développement devra être géré en conformité aux normes internationales, notamment celles contenues dans la Charte des Nations Unies, et celles mentionnées dans l'**Avis juridique des Nations Unies de 2002 sur le développement des ressources au Sahara occidental**. Suite à la publication de la Déclaration commune, nous voulons saisir cette occasion pour préciser les activités de Kosmos Energy au large des côtes du Sahara occidental et exposer les arguments qui militent en faveur de l'exploration des ressources du Sahara occidental.

Ladite Déclaration commune constitue la preuve la plus récente de notre engagement dans la région. Dès le début de notre implication au large du Sahara occidental, il y a presque huit ans, nous avons consacré beaucoup de temps et de ressources pour mieux comprendre la situation complexe et nuancée de cette région. À cet effet, nous avons collaboré étroitement avec le gouvernement marocain et des spécialistes internationaux en matière de gouvernance et d'économie afin de contribuer aux efforts constants pour définir un cadre d'exploitation d'hydrocarbures dans la région, qui serait clairement fait dans l'intérêt de la population du territoire.

Nos activités se concentrent actuellement uniquement sur l'exploration. Nous sommes convaincus que si l'exploration est couronnée de succès, l'exploitation

responsable du Sahara occidental peut créer des avantages sociaux et économiques importants à long terme pour la population du territoire. Si nous faisons une découverte rentable, nous procéderons à son développement dans le strict respect du droit international et des meilleures pratiques en vigueur.

En tant qu'entreprise, nous nous sommes engagés à exercer l'ensemble de nos activités de façon éthique, transparente et en cohérence avec les meilleures pratiques de l'industrie. La responsabilité sociale de l'entreprise est l'un des éléments clés de notre stratégie d'entreprise parce que nous reconnaissons que l'exploration en vue du développement des ressources en hydrocarbures peut avoir des répercussions importantes pour les pays producteurs. C'est pourquoi nous nous engageons à accorder autant d'importance à la gestion de l'incidence sociale de nos activités qu'à la gestion de nos risques opérationnels, techniques et financiers.

### LE SAHARA OCCIDENTAL ET KOSMOS ENERGY

Depuis 1963, les Nations Unies ont classé le Sahara occidental comme « Territoire non autonome », un des 17 territoires de ce type dans le monde. Le Maroc administre à présent ce territoire et, depuis un quart de siècle, l'ONU a engagé des discussions avec le Maroc et le Front Polisario. Ces discussions visent à parvenir à un accord sur le statut à long terme du territoire, la Mauritanie et l'Algérie jouant le rôle d'observateurs depuis peu. Dans le cadre de ces négociations qui se poursuivent, le Maroc a proposé en 2007 une initiative en vertu de laquelle les habitants du territoire auraient une autonomie substantielle pour s'occuper de leurs propres affaires sous la souveraineté marocaine, y compris le développement des ressources naturelles. La **Déclaration commune de principes**, signée entre Kosmos et l'ONHYM, indique que la population locale bénéficiera de la production d'hydrocarbures de façon efficiente, efficace et transparente si des gisements rentables sont découverts.

Kosmos détient des droits sur le bloc de Cap Boujdour, à environ 70 kilomètres au large des côtes du Sahara occidental, en vertu d'un accord pétrolier conclu avec l'ONHYM en 2006. Kosmos a renouvelé l'accord relatif au bloc de Cap Boujdour en juillet 2011. Afin de garantir la transparence autour des accords que nous concluons avec les gouvernements hôtes, **cet accord est disponible sur notre site Web** (voir encadré 10.27). En octobre 2013, nous avons conclu un accord d'amodiation couvrant le bloc du Cap Boujdour avec Cairn afin qu'elle s'associe avec nous sur ce projet. Cairn partage notre engagement de mener nos activités au Sahara occidental d'une manière socialement responsable, comme en témoignent les activités qu'elle mène en Inde et au Bangladesh.

Un forage d'exploration et, en cas de succès, une évaluation plus précise seront nécessaires pour déterminer si les hydrocarbures existent en quantités suffisantes pour justifier l'investissement considérable requis par leur exploitation. Ce processus devrait prendre de nombreuses années.

### **PROMOTION DES ACTIVITES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES RESPONSABLES AU SAHARA OCCIDENTAL**

Nous savons que certains ont émis des réserves au sujet des entreprises qui investissent au Sahara occidental. Parmi les questions auxquelles nous avons été confrontés par certaines des parties prenantes, notamment les investisseurs éthiques, on se préoccupe de savoir si oui ou non nos activités dans la région comprennent une consultation avec la population du territoire et, en outre, de savoir si de telles activités seront pour son bénéfice. Nous avons été clairs à ce sujet : nos activités ont été, et seront toujours, menées d'une manière à la fois pleinement inclusive et au bénéfice de la population locale, sans exception.

Au cours des trois dernières années, nous avons travaillé activement avec le gouvernement du Maroc et d'autres parties prenantes pour comprendre et résoudre ces problèmes afin de promouvoir l'exploitation responsable des ressources.

L'**Avis juridique des Nations Unies de 2002** est la référence première en matière d'activités relatives aux ressources du Sahara occidental. La **Déclaration commune de principes** élaborée avec l'ONHYM fait référence aux principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à l'Avis. L'Avis, préparé à la demande du Conseil de sécurité des Nations Unies, considère le Maroc comme *de facto* la puissance administrante du Sahara occidental, et énonce, accompagné d'une référence aux puissances administrantes, certains droits et responsabilités à respecter en ce qui concerne toute exploration et

exploitation des ressources sur ce territoire. L'Avis continue de faire autorité et est invoqué par d'importantes organisations internationales.

Nous sommes d'avis que l'exploration responsable des ressources du Sahara occidental et, si celle-ci est couronnée de succès, le développement responsable desdites ressources peuvent et doivent se produire en parallèle avec les discussions dirigées par l'ONU sur l'avenir de la région. Par ailleurs, nous sommes convaincus que ces activités ne risquent aucunement de porter atteinte aux négociations ou au résultat de ce processus politique. Nous espérons que les discussions parrainées par l'ONU vont promouvoir un consensus pacifique sur le statut du territoire. Il va de soi que Kosmos Energy ne joue aucun rôle politique dans la détermination du statut du Sahara occidental ; cependant, nous nous sommes engagés à être une entreprise citoyenne responsable, consciente du contexte plus large dans lequel nous exerçons nos activités. À cette fin, nous nous engageons à être à l'écoute de toutes les parties prenantes afin de bien cerner la situation globale.

En tant que puissance administrative *de facto* du Sahara occidental, le Maroc a un rôle important à jouer dans le développement responsable des ressources. Si des hydrocarbures sont découverts et produits, le partage équitable et transparent, et l'utilisation des recettes publiques provenant de cette production seront un élément important pour veiller à ce que la population du territoire bénéficie de ces activités.

À la fin de 2012, le Roi du Maroc a demandé au corps constitutionnel indépendant, le **Conseil économique, social et environnemental** (CESE) de créer une plateforme pour l'analyse et la formulation de propositions pour un nouveau modèle de développement pour le territoire.

Le CESE a entrepris des consultations extensives au Sahara occidental concernant les modalités de gouvernance et les besoins en matière de développement avec plusieurs parties prenantes (dont la société civile, les autorités locales, le secteur privé, et des représentants et groupes politiques). En novembre 2013, **le CESE a publié son rapport final détaillé** sur un nouveau modèle de développement participatif et inclusif au Sahara occidental, sur la base d'une gouvernance efficace et du respect des droits de l'homme, intitulé « Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud du Royaume ».

Le rapport précise le fondement du nouveau modèle qui est « ... le respect et la promotion des droits fondamentaux de l'homme dans le sens le plus large, notamment les droits économiques, sociaux, culturels

et environnementaux. Grâce à l'élaboration de lignes directrices pour un projet de développement intégré et durable basé sur la participation effective des citoyens à la gestion de leurs propres affaires locales, l'objectif du Conseil est de contribuer à l'effort collectif nécessaire pour relever le défi concernant la cohésion sociale, la prospérité et la répartition équitable des ressources du ... » territoire.

À cet égard, le rapport demande que tout développement des ressources naturelles au Sahara occidental soit mené de façon durable, et que la majeure partie des revenus publics tirés de cette exploitation soit utilisée dans l'intérêt de la population locale de façon juste, équitable et transparente, et en concertation avec ladite population et ses représentants.

Le CESE a également mené une discussion approfondie et franche autour de l'importante question des droits de l'homme au Sahara occidental. Même si le Maroc a fait des progrès dans ce domaine, le CESE met l'accent sur l'important travail qui reste à accomplir à tous les niveaux du gouvernement afin de mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme sur ce territoire. Nous portons un grand intérêt à la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et nous continuerons à évaluer soigneusement l'impact potentiel de nos activités dans ce domaine conformément à nos propres engagements d'entreprise en matière de droits de l'homme.

## NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

Nous comprenons que si nos efforts d'exploration sont concluants, le développement des ressources reposera sur la satisfaction des attentes de la communauté internationale concernant la situation politiquement et socialement sensible du Sahara occidental.

Depuis 2006, nous faisons preuve d'un engagement durable envers la région qui continuera sur le long terme si les ressources de pétrole et de gaz s'avèrent justifier un développement. Nous sommes persuadés que toutes nos activités répondront aux attentes internationales en matière de comportement et de pratiques socialement responsables. Notre travail, au cours de la dernière décennie dans les pays tels que le Ghana et le Cameroun, témoigne de notre engagement à faire progresser les sociétés et à travailler pour créer un héritage positif à long terme dans les pays où nous sommes présents.

Nos **Principes de conduite** constituent la pierre angulaire de toutes les activités de notre entreprise. Ils expriment, eu égard à toutes nos opérations et activités, notre engagement envers la transparence, l'éthique, les droits de l'homme, la sécurité et l'environnement, parmi

d'autres valeurs essentielles. Ils se fondent sur les critères internationaux généralement acceptés et sur les meilleures pratiques de l'industrie. Notre **politique en matière de droits de l'homme** précise en outre notre engagement envers un comportement responsable et respectueux des parties prenantes externes, des employés et des sous-traitants. Kosmos soutient également l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et le Pacte mondial des Nations Unies.

Notre premier **Rapport sur la responsabilité sociale**, publié en 2013, décrit nos engagements visant à faire progresser durablement les sociétés dans lesquelles nous travaillons, et nous le considérons comme une partie intégrante de la stratégie de positionnement de Kosmos en tant que partenaire privilégié des gouvernements et des citoyens.

Nos engagements deviennent encore plus importants dans les régions politiquement sensibles telles que le Sahara occidental. Nous nous efforcerons de faire en sorte que nos activités dans la région soient menées en conformité avec les principales normes internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Nous avons mis en place des procédures d'évaluation de l'impact environnemental et social allant au-delà des exigences réglementaires. Dans le cadre de ces évaluations, nous continuerons de consulter nos parties prenantes et de leur donner la possibilité d'exprimer en permanence leurs opinions, notamment à travers la mise en place d'un mécanisme officiel de règlement des réclamations.

Nous mènerons nos activités d'une manière qui profite à la population locale du territoire, à travers des projets d'investissement social fondés sur l'évaluation des besoins que nous effectuerons en concertation avec des représentants élus, la société civile et des ONG locales. En conséquence, nous espérons que la population locale commencera à profiter des retombées de ces activités même au cours de la phase initiale d'exploration offshore et indépendamment du succès de l'exploration. Nous évaluons également les possibilités d'organiser des programmes de formation et de renforcement des capacités, de façon à ce que, si nous faisons une découverte rentable, toutes les personnes du territoire, indépendamment de leur appartenance ethnique, raciale, religieuse ou de leur sexe, puissent profiter des opportunités en matière d'emploi et au niveau de la chaîne d'approvisionnement générées par l'exploitation du pétrole et du gaz.

Nous profitons de cette lettre pour insister sur le fait que nous ne donnerons pas suite à ce projet, ou à tout autre projet, si nos **Principes de conduite** ne peuvent être respectés.

Chez Kosmos, nous croyons que nos préparatifs en vue du forage d'exploration contribuent à encourager une pensée créative et des actions positives concernant la façon dont les ressources qui peuvent être découvertes pourraient être mieux développées d'une manière qui, manifestement, est à l'avantage de toute la population locale, comme le stipule la **Déclaration commune de principes**. Nous sommes convaincus que ce processus a ouvert et continuera d'ouvrir les voies d'un dialogue constructif capable de soulever des sujets de préoccupation et d'intérêt commun.

Notre équipe de gestion a une expérience des plus approfondies acquise dans des régions socialement et politiquement sensibles du monde entier, dont l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud. Nous offrons cette expérience et sensibilité particulière aux préoccupations plus générales des parties prenantes concernant ce projet. Nous avons constaté qu'une gestion fiable du développement des ressources naturelles et économiques peut contribuer sensiblement au développement inclusif et à la cohésion sociale.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, et conformément à la **Déclaration commune de principes**, nous avons la ferme conviction que notre investissement dans la région, s'il est couronné de succès, profitera à long terme à toutes les personnes du territoire, contribuant ainsi de façon significative à un développement économique inclusif et durable, d'une manière transparente.

Nous nous engageons à maintenir un dialogue ouvert avec les parties prenantes intéressées par cette question et nous les encourageons à s'engager à mesure que nos activités se dérouleront.



Kosmos Energy Ltd.  
c/o Kosmos Energy LLC  
8176 Park Lane, Suite 500  
Dallas, Texas 75231  
+1 214 445 9600

NYSE Symbol: KOS

[www.kosmosenergy.com](http://www.kosmosenergy.com)